

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours statutaires – Arrêté n° 401/2026/025**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de
Paris ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 relatif à l'Assistance Publique – Hôpitaux de
Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels
administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à
divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n° 2022-1206 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des
fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2012 fixant la composition du jury et les modalités
d'organisation des examens professionnels permettant l'avancement aux deuxièmes
et troisièmes grades du corps des adjoints des cadres hospitaliers de la fonction
publique hospitalière ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des Pôles
d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2025-06-13-00014 du 16 juin 2025 modifié, fixant la liste des
directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la
Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur
Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des
Ressources Humaines ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot, CS
22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Le jury de l'examen professionnel d'adjoint des cadres hospitaliers de deuxième grade à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, enregistré au recueil des actes administratifs n° 75-2026-02-09-00017, est constitué comme suit :

Président : Représentant de la direction de l'établissement

Marie-Catherine ESCOLAN Directrice générale adjointe	Direction de la sécurité générale de l'AP-HP
---	---

Membres :

Magali PREPIN-THOMAS Directrice des finances adjointe Directrice référente du DMU Neurosciences	GHU AP-HP. Nord - Université Paris Cité
Ludovic TRIPAULT Directeur adjoint, chargé de la Direction des Ressources Humaines	Centre hospitalier de Saint-Denis
Farida BOUCHAKOUR Responsable cellule des marchés	GHT Sud Val d'Oise

ARTICLE 2 : Madame Amélia XAVIER, du service concours statutaires à la direction des ressources humaines de l'APHP, est chargée du secrétariat de ce concours.

ARTICLE 3 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mai 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines empêché,
Pour le Directeur du Département Développement des
compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNÉ
Marine LAMOLIE